

OBJECTIF(S)

- Aider à la réalisation en évitant les oublis, acquérir du vocabulaire de description et limiter les conflits

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Toutes personnes désirant approfondir leurs connaissances sur la réalisation d'état des lieux

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 16

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

PROGRAMME

I - RAPPELS LÉGISLATIFS

Références juridiques (lois, décrets, code civil)
Exemples de cas de jurisprudences
Quand établir l'état des lieux et qui paye ?

II - LE PRÉ-EDL

Les enjeux d'un pré-edl et son impact sur le locataire
Que relever ? Méthode pour le réaliser
Différence entre un pré-edl et un constat d'état des lieux

III - ACQUÉRIR DES NOTIONS DE DÉCENCE

Ce que dit la loi sur la décence
Les obligations du propriétaire en matière de décence

IV - MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION

Sens de la visite
Méthode d'observation
Transcription des éléments constatés
Vocabulaire technique des équipements et revêtements
L'importance des mots

V - CAS PRATIQUE

Mise en situation sur images

VI - LE COMPARATIF ENTRANT-SORTANT

L'usure normale et les dégradations (notions et exemple)
sur des photos
Transformation et aménagement
La vétusté (notion)
Réparations locatives (obligation du locataire)

VII - LES ANOMALIES LES PLUS FRÉQUENTES

Exemple de cas



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap